

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du

Mardi 1^{er} juin 2021

Date de convocation : 27 mai 2021

Présents : Mmes, Emilie CAO, Emilie MOGNO, Hélène MICHELOT - MM Joël LE HOUARNER, Yannick BOTTECHIA, Roger LEHELLE, Thierry COUSSEAU, Éric FELLET, Benoît TOUCHAIS

Absent(e)s excusé(e)s : Madame Géraldine FRATTINI

Secrétaire de séance : Madame Emilie CAO

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- Décision du maire
 - Adhésion au groupement d'achat du SDEEG
- FDAEC 2021
- Adoption du pacte de gouvernance de la CDC
- Reprise de l'analyse G2 du terrain
- Modification du prix du terrain suite à la reprise de l'analyse G2
- Décision modificative n°1
- SIVU du réolais
- Questions diverses
 - Organisation et tenue des bureaux de vote

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu CR2021_0004

2. Décision du maire

Nous sommes adhérents au SDEEG qui se charge notamment des marchés « achat électricité » et « achat gaz naturel ». Les contrats arrivent à échéance au 31 décembre 2022. Le SDEEG lance ses nouveaux marchés Electricité et gaz naturel pour d'une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2023. Pour pouvoir bénéficier de ses tarifs, il faut renouveler dès à présent notre adhésion avant le 31 mai 2021 à par voie dématérialisé. Le maire a donc décidé de renouveler notre adhésion le 17 mai 2021.

3. FDAEC 2021

Délibération n° : 2021_0018

Objet : FDAEC 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equiperment des Communes votées par le Conseil Général.

Monsieur le Maire propose de réaliser les opérations suivantes pour 2021 :

NATURE DU PROJET	MONTANTS DES TRAVAUX		
	HT	TVA	TTC
<i>Peinture école EUURL EFP4 Sauveterre de Guyenne</i>	11 318.96 €	2 263.79 €	13 582.75 €
<i>Déplacement clim Atout Energie Le Puy</i>	1 899.00 €	379.80 €	2 278.80 €

<i>Tables Cantine (10) Henri Julien</i>	1 461.30 €	292.26 €	1 753.56
TOTAL	14 679.26 €	2 935.85€	17 615.11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**

D'ACCEPTER les opérations ci-dessus

DE DEMANDER au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 11 612 €uros.

D'ASSURER le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 6 003.11 €uros.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les travaux, effectuer les formalités requises et constituer la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Vote : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4. Adoption du pacte de gouvernance de la CDC

Délibération n° : 2021_0019

Objet : Adoption du pacte de gouvernance de la CDC

La communauté de communes rurales de l'Entre deux Mers crée un pacte de gouvernance. Elle demande une validation par le conseil municipal.

Monsieur le Maire fait lecture du pacte de gouvernance de la communauté des communes rurales de l'entre deux mers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE le pacte de gouvernance.

Vote : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5. Vote compte administratif 2020 budget principal

Délibération n° : 2021_0020

Objet : Repise de l'analyse G2 du terrain ZD 201

Depuis juillet 2020, une analyse de sol doit être faite sur chaque terrain pour procéder à sa vente. La commune a effectué la 1ere analyse mais certains terrains nécessitent une analyse plus poussée : la G2

Les acquéreurs de la parcelle ZD 201 ont renoncé à l'achat de cette parcelle suite à cette analyse.

Monsieur le Maire propose d'acheter pour un montant de 1 680 € cette étude et de la fournir aux futurs acquéreurs de cette parcelle tout en la répercutant sur le prix du terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE :

- l'achat de cette étude pour le montant de 1680 €

Vote : 9**Pour : 9****Contre : 0****Abstention : 0****Délibération n° : 2021_0021****Objet : Modification de prix de terrain de la parcelle ZD 201**

Suite aux différentes analyses faites pour la vente du terrain, monsieur le Maire propose de répercuter leurs coûts sur le prix du terrain de la parcelle ZD 201 et souhaite l'augmenter de 2 000 € passant de 26 000 € à 28 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE :

- D'augmenter le coût du terrain de 2 000€

DIT que

- le prix de vente de la parcelle ZD 201 est fixé à 28 000 €

- Monsieur le Maire peut signer tous les documents afférents à cette vente

Vote : 9**Pour : 9****Contre : 0****Abstention : 0**6. Décision modificative n°1 budget terrain**Délibération n° : 2021_0022****Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 budget terrain**

Monsieur le Maire explique que suite à l'achat de l'étude et du changement du prix de vente, il convient d'augmenter les crédits de dépenses et de recettes de la façon suivante

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6045 : + 2 000	7015 : + 2 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** la modification de crédits

Vote : 9**Pour : 9****Contre : 0****Abstention : 0**7. SIVU du réolais**Délibération n° : 2021_0023****Objet : SIVU du Réolais**

Monsieur le Maire lit le courrier envoyé par le SIVU au conseil municipal et précise que le SIVU est l'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements du Réolais et vers des établissements spécialisés ou proposant des options. Ce courrier explique le fonctionnement du SIVU qui est financé principalement par les communes adhérentes. Le SIVU a délibéré le 21 mars 2021 pour que les communes extérieures au syndicat cotisent à hauteur de 20€ par élève et par an.

Pour l'année 2021, 3 élèves utilisent ce service soit 60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **REFUSE** que Monsieur le maire signe la convention relative au transport scolaire des élèves sur les circuits du SIVU en réolais

Vote : 9

Pour : 0

Contre : 9

Abstention : 0

8. Questions diverses

- Organisation et tenue des bureaux de vote

Le 20 et 27 juin 2021 est organisé un double scrutin pour les élections départementales et régionales.

Il faut 2 bureaux de vote mais la secrétaire et le président peuvent être les même pour les 2 bureaux. Il faut tout de même être 6 personnes en permanence. Le planning de la tenue du bureau de vote est complété de la façon suivante :

	8h-13h	13h-18h
Yannick BOTTECHIA		X
Emilie CAO	X	
Thierry COUSSEAU	X	
Eric FELLET	X	
Géraldine FRATTINI		X
Roger LEHELLE		X
Joël LE HOUARNER		X
Hélène MICHELOT	X	
Emilie MOGNO	X	X
Benoît TOUCHAIS	X	
Muriel COUSSEAU	X	

Le président du matin et la secrétaire seront respectivement Thierry COUSSEAU et Emilie CAO

Le président de l'après-midi et la secrétaire seront respectivement Joël LE HOUARNER et Emilie MOGNO.

Travaux :

- Monsieur Ramboz a actualisé son précédent devis pour clôturer l'école suite aux travaux de la cantine avec un supplément de 1000€

Communication

- Un site internet sera créer www.lepuyengironde.com
- La commune a pris connaissance de l'application « Panneau poket » donnant des infos aux habitants directement sur leur téléphone pour un cout de 150€/an

Animaux errants

- La commune envisage de faire appel à un prestataire de service pour la capture des animaux errants. Ce service fonctionnerait 24h/24 7j/7

CDC

- La CDC a créé un fond de concours pour subventionner les communes qui envisageraient des investissements en matière tourisme et d'économie

Levée de séance : 22h30